

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Convocation en date du : 19/11/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représenté par Mr ROUIT Sébastien)

Absents excusés : M. REY Gérard.

Absents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.103 Conventions de servitude avec TERRITOIRE D'ENERGIE 05, Raccordement en alimentation électrique du Réservoir Poste Les Ratiers.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande de TERRITOIRE D'ENERGIE 05 pour la mise en place de convention de servitude de passage dans le cadre des travaux de Raccordement en alimentation électrique du Réservoir d'eau potable aux Ratiers.

Cette servitude concerne les parcelles G 837, G 838, G 139, G 150 et G 723, dont la Commune est propriétaire.

Les travaux consistent en la pose de canalisations souterraines sur une longueur d'environ 220 mètres, ainsi que l'établissement à demeure de deux coffrets électriques, tel que décrit dans la convention ci-jointe.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de servitude avec le TERRITOIRE D'ENERGIE 05, dont lecture est faite en cours de séance, et dont l'objet est de définir les modalités techniques de cette opération.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec le TERRITOIRE D'ENERGIE 05 concernant les parcelles G 837, G 838, G 139, G 150 et G 723.**

Le Maire
Patrick RICOU

